

Caisse Nationale

Le Directeur Général

Date:

0 4 SEP. 2017

Monsieur Daniel PAGUESSORHAYE Président de l'Union Nationale des Professionnels de Santé 25 rue Miollis 75015 Paris

N/Réf.: DDGOS/DOS/DPROF-D-2017 nº 447/

Affaire suivie par : Sandrine Frangeul 🖀 : 01.72.60.15.71

V/Réf: DP/pp/17.281

Objet : opposition à la reconduction tacite de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP)

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 août dernier, vous m'informez du vote de l'Assemblée Plénière de l'UNPS en faveur de l'opposition à la reconduction tacite de l'accord cadre interprofessionnel signé le 15 mai 2012 et publié au Journal Officiel le 1^{er} mars 2013.

Je prends acte de cette décision de l'UNPS prise conformément aux dispositions des articles L.162-15-2 et R.162-54-5 du code de la sécurité sociale.

Comme prévu par le texte réglementaire précité, je vais transmettre la décision de l'UNPS aux Ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale et aux organisations syndicales représentatives des professions de santé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas REVEL